



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16 INT. 525

Déposé le : 14.6.2016

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Fermeture de la douane des Verrières : Quelles conséquences économiques et environnementales pour le Nord-Vaudois ?

Texte déposé

La fermeture du poste de douane des Verrières est programmée pour le 31.12.2016. Les déclarants en douanes ainsi que les partenaires économiques Neuchâtelois en ont reçu la notification courant avril 2016.

Les points de passages qui devraient subsister si cette fermeture se confirme par la Confédération seraient les postes de douanes du Col France – Le Locle et de Vallorbe subdivision Chavornay.

La fermeture de ce poste frontière pour les marchandises commerciales et privées sujettes à dédouanements aura des conséquences économiques mais aussi environnementales pour le Nord-Vaudois.

En effet, cela impliquera un surcoût pour le transport des marchandises et engendrera des nuisances écologiques puisque les transports seront rallongés par ces détours, soit par le Col France au Locle ou par Chavornay.

Pour rappel les marchandises en provenance de France voisine à destination du Nord-Vaudois sont déclarées par les douanes françaises à Pontarlier.

Pour exemple une marchandise soumise à dédouanement en provenance de Pontarlier à destination de Sainte-Croix, transite actuellement par le poste de douane des Verrières et finalement Sainte-Croix. Total d'environ 32 kms. Si cette même marchandise doit transiter par Chavornay cela engendre plus du double de kilomètres à parcourir.

Les marchandises commerciales entrant par Vallorbe sont dirigées sur la douane de Chavornay afin d'établir les formalités douanières. Cela engendre déjà des nuisances pour les usagers de la route dans ce secteur mais également pour les habitants de Chavornay et d'Orbe.

Aussi j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il informé de la fermeture de la douane des Verrières ?
2. Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'évaluer les conséquences de cette fermeture sur :
 - l'économie transfrontalière du Nord-Vaudois ?
 - l'impact écologique occasionné par ces détours routiers ?
3. Suite à la décision de fermeture de la douane des Verrières, le poste de dédouanement de Chavornay est-il en mesure d'absorber ce trafic commercial supplémentaire sans occasionner des nuisances supplémentaires ?
4. La plateforme douanière de Vallorbe possède-elle l'infrastructure suffisante pour accueillir un trafic de poids lourds croissants ?
5. Qu'envisage le Conseil d'Etat concernant cette restructuration ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

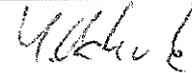
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Pahud Yvan

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch